

HORS SÉRIE ^{#2}

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **RUMILLY TERRE DE SAVOIE** SEPTEMBRE 2021



**LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES & LA
GESTION DE L'EAU**



LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie porte la compétence de gestion de l'eau et de l'assainissement sur son territoire. Elle n'est pas le seul acteur à agir en ce sens. Découvrez l'ensemble des services publics de l'eau sur le territoire des 17 communes.

ÉDITO

HORS SÉRIE #2

édité par la Communauté de Communes
de Rumilly Terre de Savoie

3 place de la Manufacture – BP 69
74 152 Rumilly Cedex – France
Tél : 04 50 01 87 00
contact@rumilly-terredesavoie.fr

- Parution : septembre 2021
- Directeur de la publication : Christian HEISON
- Conception éditoriale & rédaction :
Floriane BERTEZ – com'elem
- Conception graphique, mise en page &
illustrations : Patricia AVRILLIER – Kalistene
- Crédit photos : Communauté de Communes
Rumilly Terre de Savoie
- Impression : Groupe Est'Imprim
- Tirage : 15 000 exemplaires

Remerciements à l'ensemble du personnel de la
communauté de communes pour son implication
dans la réalisation de ce deuxième hors-série.



L'eau est un service public universel, présent dans le quotidien de tous les usagers sans qu'ils y prêtent nécessairement attention... et pour cause : il y a ce qu'on voit, la qualité de l'eau au robinet, et tout ce qu'on ne voit pas. Le traitement des eaux est la « partie cachée de l'iceberg », essentielle tant en termes sanitaires, écologiques qu'économiques.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a à cœur d'être à la pointe autant sur la qualité du service rendu que sur la gestion durable de la ressource en eau. Cette ambition se traduit par la rénovation de l'existant d'une part et par l'optimisation du service d'autre part. Nous mobilisons des technologies innovantes pour maîtriser et réduire l'impact de notre consommation d'eau sur l'environnement : recherche des fuites, rejets d'une eau la plus propre possible dans la nature après traitement...

Nous engageons enfin sur ce mandat un vaste programme d'investissement sur le sujet pour le territoire. Après le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2021, nous prévoyons d'établir un Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau pour 2022 et portons le projet de nouvelle unité de traitement des eaux usées et de valorisation énergétique à l'horizon 2026.

Christian HEISON,
Président de la Communauté de Communes
Rumilly Terre de Savoie

QUI GÈRE QUOI ?

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Eau potable



Assainissement
collectif



Assainissement
non collectif



Suivi des rejets
non domestiques



Gestion des milieux
aquatiques et
prévention des
inondations GEMAPI
(sur le bassin versant
du Chéran, cette
compétence est
transférée au SMIAC)



Transition
écologique

L'EAU AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Gestion

Plusieurs services interviennent : Service des Eaux (17 agents), milieux aquatiques et transition écologique (1 agent) au sein du Pôle environnement. La gestion de l'eau concerne aussi de manière transversale l'aménagement et l'urbanisme et les services fonctionnels comme les finances, les ressources humaines, la communication, les affaires juridiques et les marchés publics.

Organisation politique

2 vice-présidents, 2 commissions thématiques et leurs présidents de commission respectifs.

Principaux partenaires institutionnels

- Les communes
- Le SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy) et le SMIAC (Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran) pour les actions de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et l'animation des contrats de bassin, le CISALB (Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget) sur une partie de Bloye,
- La Direction Départementale des Territoires (DDT) & L'Agence de l'eau,
- Les EPCI membres des ententes intercommunales pour garantir les conditions d'usage des ressources en eau (Grand Annecy, Grand Lac).

BUDGET 2021, EN BREF

Investissement :

- Eau potable : **7,8 M€**
- Assainissement collectif : **4,9 M€**
- Assainissement non collectif : **7,8 M€**

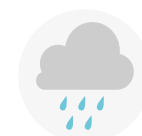
Fonctionnement :

- Eau potable : **6,9 M€**
- Assainissement collectif : **9,2 M€**
- Assainissement non collectif : **0,6 M€**

Produit fiscal :

- GEMAPI : **224 K€**

LES COMMUNES



Eaux pluviales



Service Public de la Défense Extérieure
Contre l'Incendie (DECI)

**Vous souhaitez
suivre l'actualité
de votre territoire ?**

Rendez-vous sur
www.rumilly-terredesavoie.fr



UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

QUEL SERVICE POUR LES ABONNÉS ?

Le choix d'une nouvelle organisation vise à uniformiser le mode de gestion de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire, avec une même qualité de service pour les abonnés des 17 communes. Le mode de gestion retenu est novateur : la « régie intéressée » concrétise un partenariat entre la collectivité et son exploitant.

LE SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ASSURE :



- la relation avec les abonnés



- la facturation : les modalités de paiement se font à échéance et par carte bleue (service en ligne sur le site internet de la communauté de communes, possibilité dès 2022 de payer par TIP ou mensualisation)



- la fixation des tarifs



- l'élaboration des règlements de service eau et assainissement (mise à jour prévue à l'automne 2021)



- la stratégie et la programmation des investissements, études et travaux



- la gestion et la préservation de la ressource en eau



- le contrôle et le suivi de la performance du régisseur intéressé.

LA SAUR RÉGISSEUR INTÉRESSÉ

ASSURE :



- l'exploitation au quotidien, les interventions sur le réseau et les stations



- l'entretien des ouvrages



- la relève annuelle des compteurs



- les travaux de branchements neufs, à titre exclusif



ET L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Assuré en direct par le Service des Eaux, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) apporte son expertise, contrôle la conformité et le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif et propose un service d'entretien préventif des fosses.

Le Service des Eaux contrôle aussi les rejets non domestiques, instruit les demandes d'urbanisme et produit des avis techniques liés aux demandes de raccordement.

SAUR, EXPLOITANT

Acteur des services de l'eau soucieux de la défense de cette ressource, SAUR accompagne les collectivités locales et les industriels dans leur projet liés à l'eau (Ingénierie, travaux, exploitation) et leur transition écologique. Le groupe s'est donné pour mission d'offrir la même qualité de service aux petites communes qu'aux grandes métropoles.



Partenaire de nombreuses collectivités savoyardes et haut-savoyardes, SAUR souhaite créer aux côtés de la Communauté de Communes un véritable pôle d'excellence environnemental lié à l'eau.

INFOS

Le **Service des Eaux** de la communauté de communes vous renseigne et vous accompagne dans vos démarches liées à l'eau potable, à l'assainissement collectif et non collectif :

- suivi de vos contrats d'abonnement, renseignements et paiement de vos factures
- informations sur la qualité de l'eau,
- demandes de raccordement au réseau ou projet de construction ou de travaux.

CONTACT

Lundi au jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h,

Vendredi : 8h30 à 12h

Standard et numéro d'appel d'urgence (24/24) : 04 50 01 87 08

Mail : eau-assainissement@rumilly-terredesavoie.fr



3 QUESTIONS À JEAN-PIERRE LACOMBE

Vice-Président en charge
de l'eau et de l'assainissement

Pourquoi une régie intéressée pour l'eau et l'assainissement ?

Pour comprendre, il faut revenir à la prise de compétence Eau et Assainissement par la Communauté de Communes au 01/01/2011. La ville de Rumilly était alors sous contrat de Délégation de Service Public avec Véolia, tandis que la communauté de communes instaurait un système de régie pour gérer l'eau et l'assainissement des 17 autres communes. Il était convenu qu'à échéance de la DSP fin 2020 la communauté de communes mettrait en place un système unique sur l'ensemble du territoire. Pour mener à bien cette réflexion, la commission environnement a proposé de faire appel à un bureau d'étude qui aurait pour mission, dans un premier temps, l'animation de plusieurs séminaires des élus du territoire dans le but de recueillir leurs visions de la gestion de l'eau et de l'assainissement. C'est là qu'a émergé la « régie intéressée ». Le principe : la collectivité conserve la maîtrise de l'eau et des ressources, les investissements et les relations avec les usagers, le régisseur, la société Saur, assure le fonctionnement opérationnel des installations selon nos directives. Il est rémunéré sur une base fixe et une base variable liée aux résultats sur lesquels il s'est engagé : il a donc tout intérêt à offrir une eau d'une qualité irréprochable et à améliorer le service aux usagers.

Quels sont les principaux changements ?

Rien ne change ou presque pour les usagers des communes rurales : leur facture reste éditée par la communauté de communes. La différence est plus notable pour les habitants de Rumilly, en effet, le Service des Eaux de la communauté de communes sera leur nouvel et unique interlocuteur. Un numéro unique centralise toutes les questions ou les incidents sur le réseau.

Les tarifs et la qualité de l'eau restent identiques. Les abonnés n'ont aucune action à faire dans le cadre du changement de mode de gestion, c'est la Communauté de Communes qui organise la continuité de service. A terme, en lien avec l'exploitant SAUR, les abonnés bénéficieront d'un service harmonisé sur l'ensemble du territoire, plus structuré, avec l'accent mis sur la qualité de la Gestion clientèle et la proximité, ainsi que sur la qualité technique et la réactivité. Le partenariat entre la Communauté de Communes et SAUR permet d'investir sur nos réseaux et ouvrages, de les exploiter et contrôler avec des solutions innovantes et des technologies de pointe à chaque étape du cycle de l'eau : depuis la surveillance et le suivi de l'évolution de la ressource en eau potable jusqu'à la mesure fine de l'impact sur le milieu naturel des rejets des stations

Quels sont les objectifs pour le service de l'eau et de l'assainissement ?

Pour l'eau potable, gérer au mieux les ressources, conserver la qualité sont deux priorités, une troisième a été signifiée à notre nouveau régisseur, la maîtrise des fuites sur nos réseaux, il s'agit d'une source d'économie importante qui doit contribuer à la gestion durable de nos ressources.

Concernant l'assainissement, l'accent sera mis sur les rejets de nos équipements dans les milieux naturels ceci passe par un entretien régulier et efficace de nos stations d'épuration et la rénovation régulière des réseaux.

Le projet phare du mandat est, bien sûr, la construction de la nouvelle unité de valorisation des eaux usées qui sera construite en aval de Rumilly et dont les effluents apurés seront dirigés vers le Fier.

Toujours dans la vision de la protection de nos milieux, le Spanc (Service Public de l'Assainissement non Collectif) sera particulièrement attentif au bon fonctionnement des installations particulières.

LE PRIX DE L'EAU

La Communauté de Communes a la responsabilité du service public de l'eau et de l'assainissement sur le territoire des 17 communes. Elle assure une double mission : distribuer l'eau potable et traiter les eaux usées. Le prix de l'eau est fonction du coût de la distribution et de l'assainissement, auxquels s'ajoutent les taxes et redevances.

LES DEUX PRINCIPES DE LA TARIFICATION DE L'EAU

- **L'eau paie l'eau** : chaque collectivité a l'obligation d'équilibrer ses dépenses pour les services d'eau et d'assainissement par des recettes qui sont perçues via la facture d'eau.
- **Le pollueur est le payeur** : les frais résultant des mesures de prévention et de lutte contre la pollution de l'eau sont pris en charge par les pollueurs. Des organismes publics collectent des redevances et des taxes via les factures d'eau pour les redistribuer sous forme d'aides dédiées à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

« Depuis le 01 juillet 2021, le tarif de l'eau et de l'assainissement est uniforme sur l'ensemble des 17 communes. »

- LE SAVIEZ-VOUS ?
- La **bonne qualité naturelle de la ressource en eau** sur le territoire permet de limiter les traitements et les coûts associés : le coût du service de distribution de l'eau est relativement moins élevé que le coût du service de collecte et de dépollution des eaux usées.
 - Le **coût du service de collecte et dépollution des eaux usées des usagers** non raccordés à l'assainissement collectif n'est pas imputé dans la facture d'eau. Les usagers concernés ont en revanche à leur charge l'installation et l'entretien de leurs filières d'assainissement non collectif.



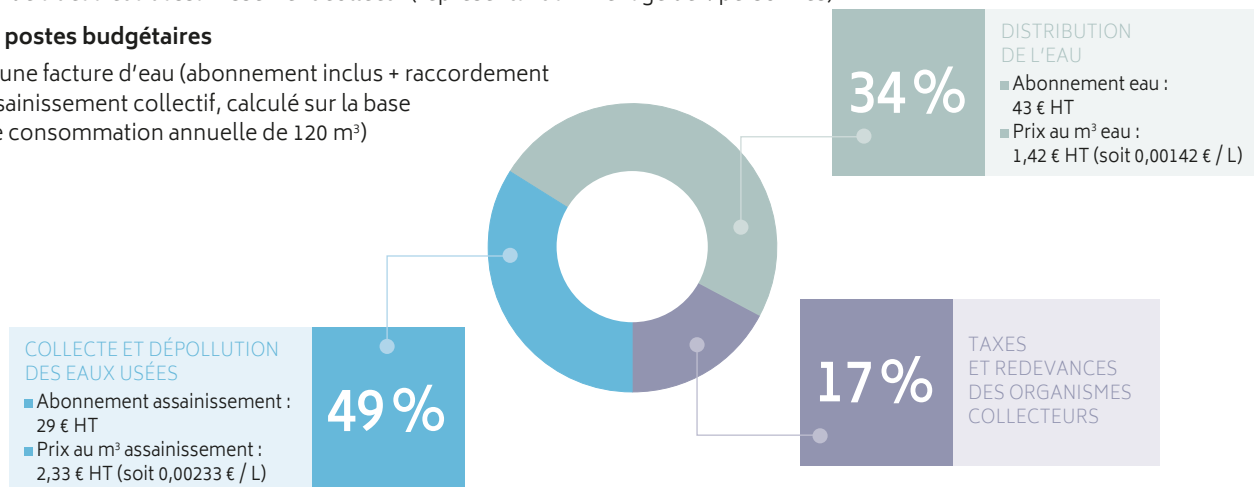
La communauté de communes établit la facture d'eau des abonnés, sur la base des relevés de consommation réalisés par l'exploitant sur le compteur d'eau ou sur la base d'estimations. Le montant facturé dépend du prix de l'abonnement (part fixe) et de la consommation d'eau du logement (part proportionnelle).

VOTRE FACTURE, À LA LOUPE !

En 2021, une facture d'eau de référence de 120 m³ représente la somme de 625 € TTC. Il s'agit là d'une consommation de référence nationale annuelle pour un « abonné domestique » raccordé à l'eau et à l'assainissement collectif (représentant un ménage de 4 personnes).

Trois postes budgétaires

Pour une facture d'eau (abonnement inclus + raccordement à l'assainissement collectif, calculé sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³)



LES CHIFFRES CLÉS



EAU POTABLE

31350 habitants desservis pour 16469 abonnés

35 installations de production d'eau potable

48 réservoirs

502 kms de réseau

2 913 000 m³ produits sur le territoire

1 316 000 m³ exportés vers les collectivités voisines

ASSAINISSEMENT

18 stations d'épuration

38 postes de refoulement

207 km de réseaux d'assainissement

93 % des réseaux d'assainissement sont séparatifs (réseau d'eaux pluviales distinct du réseau eaux usées)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3065 installations d'assainissement non collectif

500 contrôles / an

MILIEUX AQUATIQUES

Un territoire à cheval sur 3 bassins versants : Chéran - Fier (+ très partiellement Lac du Bourget)

EXPRESSIONS POLITIQUES

Tribune de la majorité

DÉFI ÉCOLOGIQUE : DE L'AMBITION À L'ACTION

Si les médias se focalisent sur les gaz à effet de serre, il ne doit pas faire oublier que remporter le défi écologique c'est agir pour que toutes les activités humaines soient plus vertueuses. Bien sûr la Communauté de Communes agit en faveur des mobilités douces avec l'ouverture à court terme d'une vélo station, le développement des transports collectifs et des cheminements cyclables. Mais notre action entend aussi préserver la ressource en Eau essentielle, comme vous l'avez lu dans ce hors-série une ambition claire est posée et des actions concrètes sont entreprises.



Pour en savoir +

Retrouvez l'ensemble des expressions politiques (groupes et élus s'étant déclarés n'appartenir à aucun groupe) sur le site internet de la communauté de communes, rubrique Communauté de communes / Expressions politiques

Tribune de l'opposition

L'EAU ET L'URBANISATION

L'urbanisation exponentielle de notre territoire pose le problème d'une croissance rapide de la population, de pollution, de consommation importante de nos ressources. Le changement climatique pourrait également affecter nos réserves. Il nous faut une gouvernance engagée, un service de gestion de l'eau innovant utilisant toutes les ressources disponibles (eaux pluviales, de surface, usées...), des mesures de gestion ambitieuses sont indispensables. Une réflexion doit être engagée rapidement pour des prises de décisions adaptées. Bonne rentrée !

Contact : elus.rumillyaa@gmail.com

PRÉSERVER LA RESSOURCE

La qualité de l'eau et des milieux récepteurs est primordiale pour le territoire, a fortiori dans un contexte de croissance de la population et d'évolution de ses besoins. La Communauté de Communes engage avec ses partenaires des projets contribuant à une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement, à la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

EN COURS

Protection sanitaire et sécurisation de la distribution d'eau potable (2021/2022) :

- Mise en place des moyens de surveillance et de traitement de la qualité sanitaire de l'eau distribuée, notamment via des traitements de l'eau par UV (ultra-violet). Travaux de sécurisation de la distribution.

Schéma Directeur d'Assainissement (2021)

- Amélioration de la connaissance du système de collecte et de traitement des eaux usées, définition des orientations futures autour de 4 axes : extension des réseaux, mise en conformité des traitements, autosurveillance et optimisation des ouvrages, réduction des apports en eaux claires.

Rénovation/restructuration des unités de traitement (2021-2023)

- Amélioration des traitements, optimisation des points de rejets en préservant la qualité des milieux récepteurs. Plusieurs projets et travaux en cours ou à l'étude : déplacement du point de rejet des eaux usées de Vaulx vers la STEP* de Vallières-sur-Fier, mise en conformité et en séparatif à Vallières-sur-Fier, travaux sur Rumilly dans le cadre du projet « Cœur de Ville », modélisation des réseaux pour optimiser le service à long terme.

Études et actions au titre du « Grand Cycle de l'Eau »

- Études et actions pour garantir le bon fonctionnement des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur les bassins versant du Chéran et du Fier avec les partenaires (communes et syndicats de bassins concernés).

*Station d'épuration des eaux usées

À VENIR

Unité de traitement des eaux usées et de valorisation énergétique (2022-2026)

- Construction d'une unité de valorisation des eaux usées pour répondre à l'augmentation des besoins d'assainissement (la station actuelle a atteint sa capacité maximale). Un projet innovant visant un haut niveau de performance des traitements et une valorisation des sous-produits d'épuration dans une logique de gestion circulaire des ressources : baisse des consommations d'énergie, valorisation des boues et eaux traitées, récupération de l'énergie des effluents traités...

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (2022)

- Définition d'un programme de travaux à l'échelle du territoire en phase avec les besoins en eau actuels et futurs des habitants : orientations stratégiques pour assurer en quantité et en qualité la distribution d'eau potable, plan d'action et stratégie financière.

Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux – PGSSE (2022)

- Démarche globale d'amélioration continue de la qualité prenant en compte l'ensemble des éléments susceptibles de conduire à une dégradation du service sur le réseau d'eau potable.

Programme de réduction des eaux claires (2022-2024)

- Programme d'action visant à réduire les intrusions d'eaux claires (eaux de pluie ou eaux issues des nappes) dans les réseaux d'eaux usées pour éviter la surcharge du réseau et des usures prématurées des conduites ou risques de débordement.

Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE)

- Outil stratégique piloté par l'État, établi de manière collective au sein du Comité de Rivières. Permet d'intervenir de manière globale et concertée en identifiant différents projets d'économie d'eau à mettre en œuvre. L'objectif : optimiser les consommations de chacun sans pénaliser le développement du territoire. Elaboré par le SMIAC, coordinateur, les EPCI compétents en matière de distribution publique d'eau potable et les usagers.